



P.P. CH-1951
Sion

A-PRIORITY Poste CH SA

Aux formateurs en entreprise



Notre réf. RG/gd

Date 6 mai 2021

Création du contrat d'apprentissage

Madame, Monsieur,

Depuis 2018, les **formateurs-trices** sont chargés-es de remplir en ligne le contrat d'apprentissage avec leur apprenti-e sur la plateforme SFOP.

Tout d'abord, rendez-vous sur le **site** suivant :

<https://www.lehrvertrag.info/Default.aspx>

Ensuite, **remplissez le contrat** au fur et à mesure en veillant à respecter les indications inscrites dans la procédure officielle.

Puis, **imprimez** le contrat en **3 exemplaires**. Vous et votre apprenti-e devez les **signer**.

Imprimez aussi **l'annexe obligatoire** en **3 exemplaires** depuis le lien suivant, et **signez-la** :

<https://www.vs.ch/web/sca/formateur-en-entreprise>

Une fois les **3 contrats et les 3 annexes imprimés et signés**, envoyez les documents à l'adresse suivante :

Si votre apprenti étudie à Châteauneuf :

Ecole d'agriculture du Valais - Châteauneuf
Secrétariat
CP 437
1951 Sion

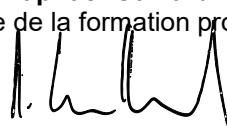
Si votre apprenti étudie à Viège :

Landwirtschaftszentrum Visp
Sekretariat
Postfach 368
3930 Visp

Pour des informations plus détaillées, veuillez consulter la **procédure officielle** « Enregistrer un contrat sur la plateforme SFOP » en **annexe** à ce document.

D'avance, nous vous remercions pour votre collaboration et vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Raphaël Gaillard
Responsable de la formation professionnelle



Annexe mentionnée

